Image not found or type unknown

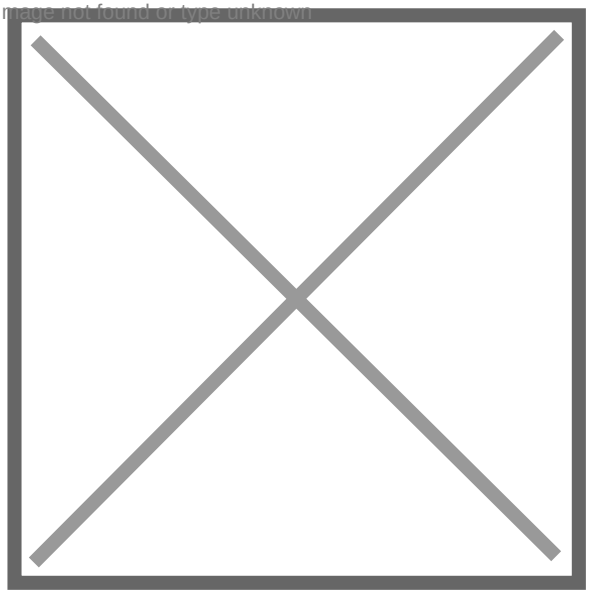

Vol dans l'appartement fourni

Par **missmelhy**, le **22/09/2009** à **15:04**

Bonjour,

Logée à titre onéreux par mon employeur dans une des résidences hôtelières du groupe, je viens de subir un vol (ordinateur portable, etc...). Le contrat signé pour ce logement m'obligeait à souscrire une assurance habitation, comprenant le remboursement des beins volés à valeur d'achat.. Toutefois, la porte n'ayant pas été forcée, mon assurance ne couvre donc pas le dommage. N'ayant que des soupcons quant au voleur (personnnel, équipe de ménage..) j'ai porté plainte contre X.

Après discussion avec mon employeur, celui-ci refuse de prendre la responsabilité du vol et donc de me rembourser quoi que ce soit.

Quels sont les recours possibles? N'en est-il pas de la responsabilité civile de mon employeur?

Mrerci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés